

CONTRAT D'ENGAGEMENT 2017

Entre **(I) l'(les)adhérent(s)** de l'association *Pomme d'Amap* :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél :
Email :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél :
Email :

Type de contrat : grand panier grand panier partagé petit panier

(II) le maraîcher :

Marc BIANCHI
Adresse : Ferme du Vieux St Augustin – Rue de Mouroux, 77515 St Augustin
Tel : 06 31 15 18 72
Email : marcbianchi@hotmail.com
N° SIRET: 50055898600039

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

a. Engagements de l'adhérent :

- ✓ Adhérer à l'association *Pomme d'Amap* pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur demande auprès du secrétaire de l'association).
- ✓ Si la part de récolte est partagée entre 2 foyers, les bénéficiaires seront tous deux adhérents de l'association *Pomme d'Amap* et cosigneront le présent contrat d'engagement en AMAP avec le producteur. Ils s'arrangeront entre eux pour partager la part de récolte chaque semaine ou la prendre complète à tour de rôle.
- ✓ Préfinancer la production (cf. prix de la part de récolte et modalités de règlement).
- ✓ Se rendre sur la ferme d'accueil pendant la durée de l'engagement pour aider le maraîcher.

- ✓ Venir chercher sa part de récolte chaque semaine sur le lieu de distribution à Ivry, salle Voltaire. En cas d'absence, l'adhérent préviendra directement les adhérents « intermittents » ou, à défaut, l'Amap (et non le maraîcher). La part de la récolte pourra être remise à une tierce personne. Aucun remboursement ne sera effectué.
- ✓ Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera fixé sur le « planning distribution » de l'association (4 distributions par amapien / 1 par intermittent).

b. Engagements du maraîcher :

- ✓ Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production et répartis quantitativement de manière égale entre tous les consommateurs en AMAP.
- ✓ Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- ✓ Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- ✓ Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements communs :

- ✓ Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- ✓ Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

d. Partage de la récolte :

Du mardi 3 janvier 2017 au mardi 19 décembre 2017, soit 51 distributions.

e. Prix de la part de récolte et modalités de règlement :

Prix du grand panier hebdomadaire: 22 € T.T.C.

Prix du petit panier hebdomadaire : 12 € T.T.C.

Versement à l'ordre de Marc BIANCHI en maximum 12 versements mensuels (janvier à décembre).

Les chèques seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous.

f. Distribution des parts de récolte à Ivry :

Horaires hebdomadaires : chaque mardi de 19h15 à 20h30 (les lieux doivent être rendus propres pour 20h45). Lieu : Ivry sur Seine, salle Voltaire.

g. Participation à la distribution :

Par roulement, suivant l'organisation de l'association Pomme d'Amap (4 distributions par amapien, 1 par intermittent)

Les participants doivent s'arranger pour aller chercher la clé du local à la mairie et accueillir le maraîcher à partir de 18h45 pour l'installation de la distribution.

Fait à Ivry sur Seine, en 2 exemplaires

le

Signature de(s) l'adhérent(s)

Signature du maraîcher

ECHEANCIER

Nom de la banque :	Montant	Date d'encaissement
Chèque N°:		09/01/2017
Chèque N°:		09/02/2017
Chèque N°:		09/03/2017
Chèque N°:		09/04/2017
Chèque N°:		09/05/2017
Chèque N°:		09/06/2017
Chèque N°:		09/07/2017
Chèque N°:		09/08/2017
Chèque N°:		09/09/2017
Chèque N°:		09/10/2017
Chèque N°:		09/11/2017
Chèque N°:		09/12/2017

Grand panier

Petit panier

12 versements :	93,50 €	51,00 €
9 versements :	124,66 €	68,00 €
6 versements :	187,00 €	102,00 €
3 versements :	374,00 €	204,00 €
1 versement :	1122,00 €	612,00 €